

PROJET DE TERRITOIRE

2024 - 2035

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes



PAYS des VANS
EN CÉVENNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Centre de Loisirs



Via Ardèche



Coworking



Skatepark



École de Musique



Médiathèque



Collecte des déchets



Parc photovoltaïque

Le mot du Président, Joël Fournier

“ Ce Projet de territoire est la traduction de tout le travail des élus de la Communauté de communes, des Maires, des élus communaux, des agents des collectivités, citoyens, collégiens, sans oublier nos partenaires.

Nous avons souhaité engager une réflexion collective et prospective pour choisir les axes stratégiques possibles de développement pour notre territoire.

Commencé il y a 18 mois, le 3 juin 2022, ce processus a nécessité un grand nombre d'échanges, réunions de groupes de travail par thématique, consultations des citoyens...

L'exercice était difficile : s'extraire du quotidien, prendre de la hauteur, être visionnaire tout en étant réaliste, imaginer comment, demain, nos actions pourraient améliorer la vie des habitants.

C'est un travail politique en premier lieu, mais qui s'appuie sur les services et leur expertise.

La mise en œuvre de notre Projet de territoire va nous permettre de centrer nos actions sur les enjeux de développement définis comme stratégiques tant en termes d'économie, de social, de santé, d'environnement, de services à la population et de tourisme.

Aujourd'hui nous vous en donnons un aperçu très synthétique, mais prochainement, vous retrouverez l'intégralité de notre travail.

Je ne doute pas de l'adhésion du plus grand nombre, élus, agents, citoyens et partenaires pour répondre aux enjeux de demain ; en tant que Président, je suis convaincu que le renforcement de notre Communauté de communes sera le garant d'un développement responsable, raisonné et réfléchi de notre territoire.

Je vous remercie tous pour vos contributions à ce projet commun. ”

Le Projet de territoire sert à :

- 🔍 Identifier les ressources et les défis à relever
- 🔍 Se projeter et penser le territoire sur le temps long (2035)
- 🔍 Définir des orientations, des objectifs
- 🔍 Se doter d'une feuille de route, d'un guide pour l'action.

En quelques dates...

- 🕒 Juin 2022 : Séminaire de lancement
 - 🕒 Septembre 2022-Novembre 2023 : Réunions de travail avec les élus
 - 🕒 Juin-Novembre 2023 : Concertation : réunions publiques, rencontre avec les collégiens, présence sur le marché, questionnaire en ligne
 - 🕒 Septembre 2023 : Atelier de travail avec les partenaires
 - 🕒 Décembre 2023 : Séminaire de conclusion
- ➔ Soit plus d'une vingtaine de réunions, plus de 300 contributeurs.

Le Projet de territoire du Pays des Vans en Cévennes

3 ORIENTATIONS

Un territoire qui agit pour les transitions environnementales et énergétiques

Un territoire qui offre des services de qualité

Un territoire qui choisit son mode de développement

➔ 1 AXE TRANSVERSAL ➔ Agir contre la précarité, les inégalités dans toutes nos politiques publiques

➔ 1 CONDITION DE RÉUSSITE ➔ S'organiser et coopérer

Un territoire qui agit pour les transitions environnementales et énergétiques



Maîtriser la demande d'énergie, produire de l'énergie renouvelable et aller vers la neutralité carbone



Gérer et préserver les espaces naturels, éduquer à l'environnement



Mieux gérer la ressource et revoir les usages de l'eau



Améliorer la qualité de l'habitat, faciliter l'accès au logement, définir une politique d'urbanisme



Devenir une collectivité exemplaire sur la gestion et la réduction des déchets (0 déchets)

La sobriété et l'efficacité énergétiques des logements seront encouragées, notamment en soutenant les propriétaires dans la rénovation de leurs logements, avec un effort particulier sur le centre bourg des Vans. La mutualisation d'équipements et d'achats de matières premières et d'énergie sera recherchée. Le développement des énergies renouvelables (solaire, filière bois, biomasse, éolien) est indispensable. La place de l'éolien devra être rediscutée dans ses modalités, en l'absence de consensus. La maîtrise des énergies renouvelables devra s'appuyer sur l'investissement public local et l'investissement citoyen.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sont

fondamentaux pour instaurer des pratiques de gestion et de préservation spécifiques des espaces naturels. Ces programmes permettront de développer l'esprit critique et la prise de conscience afin de rendre les habitants acteurs de la préservation dès le plus jeune âge. Les actions de préservation, de restauration, d'étude, de suivi d'espèces et de gestion spécifique devront être prolongées.

Les usages de la ressource en eau doivent être repensés par rapport aux enjeux climatiques et aux besoins du territoire (pour l'agriculture et le tourisme, notamment). La gestion de l'eau devra s'appuyer sur les règles relatives à l'urbanisme et aux projets d'infrastructures. Cela repose le besoin du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), outil réglementaire, permettra s'il est adopté de limiter les résidences secondaires et les logements touristiques, de ralentir l'artificialisation des sols, de rendre obligatoire des équipements de sobriété et de préserver les commerces de centre-ville.

La gestion des déchets, qui regroupe le tri, la collecte, leur valorisation et leur élimination, revêt des enjeux environnementaux, réglementaires et économiques importants. Les actions envisagées s'articulent autour de la réduction des déchets, l'optimisation des points d'apport, les modalités de collecte et bien sûr leur valorisation par le compostage, la biomasse, la réparation et le recyclage.

Un territoire qui offre des services de qualité



Accompagner les familles et les enfants du territoire dans leur quotidien



Soutenir les jeunes du territoire dans leur prise d'autonomie



Accompagner le quotidien des habitants dans toutes ses dimensions



Proposer une offre culturelle diversifiée et de qualité



Renforcer l'accès à la santé pour tous

L'attention envers **les personnes les plus fragiles** (précarité, handicap, ...) est une **priorité**, ainsi que les différents accueils à destination de la **petite enfance** (0-3 ans), l'**enfance** (3-12 ans) et la **jeunesse** (12-18 ans). Cela passe par le développement et l'accompagnement des structures d'accueil. Pour les jeunes, les notions de **prise d'autonomie**, de **mobilité**, de **santé mentale**, d'**ouverture au monde** par le biais d'événements culturels et sportifs, ou de **formation** sont déterminantes.

Pour l'ensemble des habitants, les priorités sont l'**accès aux droits**, l'**inclusion numérique**, le **renforcement du lien social** et un meilleur maillage de

l'action sociale (avec la mise en lien des Centres Communaux d'Action Sociale ou la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale).

L'offre culturelle, déjà bien présente sur le territoire, pourra s'étoffer notamment par la **création d'un équipement** (une salle dédiée à la création, la résidence et la diffusion d'œuvres artistiques) avec l'appui des ressources et de l'expertise locales (artistes, techniciens du spectacle vivant, associations, etc.). La mise en place d'une **saison culturelle intercommunale** et le développement de l'**Éducation Artistique et Culturelle**, en **coopération avec les communes et les associations partenaires** doivent

peuvent être effectives à court terme. **Une tarification adaptée** pour un meilleur accès aux équipements culturels intercommunaux sera incontournable.

L'accès à la santé va nécessiter de **renforcer les partenariats**, de **mailler le territoire**, en portant là encore une attention particulière aux publics les plus fragiles. Deux axes forts se dégagent : **contribuer au maintien en santé** et **favoriser le bien vieillir**. Les actions peuvent être multiples, allant de la prévention à l'éducation, du maintien à domicile au soutien à la création de logements partagés et de lieux de vie collectifs.

Un territoire qui choisit son mode de développement



Développer une économie diversifiée valorisant les ressources et générant de la valeur ajoutée locale



Favoriser une agriculture durable, diversifiée, respectueuse des paysages, capable d'alimenter le territoire



Soutenir une alimentation locale de qualité



Favoriser un tourisme durable, mieux maîtrisé, mieux réparti, reconnu comme activité économique structurante



Faciliter la mobilité des habitants du territoire

Pour le **développement économique**, le territoire pourra se doter d'**espaces d'accueil** et d'**infrastructures pour les entreprises**, incluant des **moyens de communications performants**. Le développement économique devra favoriser des **activités productives diversifiées** générant de la valeur ajoutée locale. **L'accompagnement des porteurs de projets**, **l'accompagnement vers l'emploi** permettront cette diversification de l'économie et des services. Parallèlement, il conviendra de soutenir l'émergence d'une **offre de formation locale**.

Le soutien à l'installation et au maintien des exploitations agricoles sera essentiel. Leur accompagnement dans l'adaptation

au changement climatique également. La **valorisation** et la **diversification** des productions locales vont également contribuer à l'attractivité territoriale. En parallèle, il conviendra d'éduquer les plus jeunes et de sensibiliser les habitants à la **consommation de produits locaux de qualité**, au domicile comme dans la restauration collective.

Le tourisme est l'activité la plus importante du territoire en matière de retombées économiques. Il est important de le réfléchir en termes de **qualité** et de **transition écologique**, particulièrement sur la **limitation des impacts sur les ressources naturelles** (eau, paysages etc.). Le partenariat entre la Communauté de Communes

et l'Office de Tourisme alimentera les actions à mener : développer des actions innovantes, monter en puissance sur l'offre vélo, articuler le sport et la culture, etc.

La mobilité demeure un point central et apparaît comme un enjeu majeur : comment **augmenter et améliorer l'offre en transports en commun** (fréquences et destinations), **organiser une mobilité multimodale** (Vélo à Assistance Électrique, aires de covoiturage, autopartage, navettes etc.), **améliorer le stationnement et les équipements** (meilleur entretien des routes, amélioration des abribus, mise en place de bornes de recharge et autres).

Agir contre la précarité, les inégalités dans toutes nos politiques publiques

Une part importante de la population de notre bassin de vie se trouve en situation de **précarité**.

Le Projet de territoire vise à **réduire les inégalités**.

Cela passe par l'**amélioration de l'accès aux droits les plus essentiels** pour ces habitants :

- le logement,
- les services en direction des familles,
- la culture,
- la santé,
- l'emploi et la formation,
- l'alimentation,
- la mobilité,
- la citoyenneté...

Le diagnostic en cours « Précarité en Milieu Rural » nous aidera à mieux comprendre pour agir mieux, notamment sur la question du non-recours.

Condition de réussite : s'organiser et coopérer

L'**organisation et la capacité à coopérer** sont des éléments clés pour la mise en œuvre du Projet de territoire. Développer la **communication** vers et avec les habitants, élus locaux, acteurs socio-professionnels, associatifs est un préalable pour mieux se connaître, identifier les rôles, les compétences et les projets. Cela permet donc d'être à l'**écoute du territoire**.

La **mutualisation de ressources, d'équipements, la mise en place de centrales d'achat** permettront au territoire d'optimiser des coûts et de faire à plusieurs ce qu'il ne peut faire seul.

Des outils permettant de « **mieux** » **coopérer, de faire ensemble** (outils collaboratifs et/ou numériques) sont à mettre en place notamment pour la **mise en réseau des acteurs du territoire**, pour **renforcer la coopération** entre les **communes** et la **Communauté de Communes**.

Les **communes conserveront une place centrale** dans la **mise en œuvre du Projet de territoire intercommunal**.

Projet de territoire

Edition : Décembre 2023

Directeur de la publication : Joël Fournier

Textes : CC du Pays des Vans en Cévennes

Mise en page : Marion Guericolas

(Citoyens & Territoires - Grand Est)

Impression : L'Atelier Pluriel

Photos : ©CC du Pays des Vans en Cévennes

Icônes : ©Flaticon

Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

110 Place Fernand Aubert

07140 Les Vans

✉ : accueil@cdc-vansencevennes.fr

☎ : 04 75 37 41 22

www.cdc-vansencevennes.fr

Facebook | Illiwap



Banne



Saint-Paul-le-Jeune



Les Vans



Beaulieu



Berrias & Casteljau



Chambonas



Gravières



Les Salelles



Les Assions



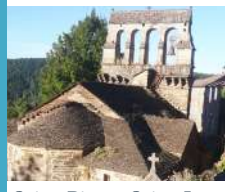
Malarce-sur-la-Thines



Malbosc



Montselgues



Saint-Pierre-Saint-Jean



Saint-André-de-Cruzières



Sainte-Marguerite-Lafigère